

AUTRICHE – Coup de théâtre – La fin de la pandémie le 19 février ? Relâchements et Cour Constitutionnelle



Transmis par Christine Côte

Aujourd'hui le ministre du covid Mückstein (VERT) a annoncé, de façon totalement imprévisible, les relâchements suivants. L'explication se trouve plus bas. Ils ont une liste de questions de la part de la cour constitutionnelle auxquelles ils doivent répondre avant le 18 février.

Traduction par Christine Côte

<https://www.sozialministerium.at/Informationen-zum-Coronavirus/Coronavirus-Aktuelle-Ma%C3%9Fnahmen.html>

À partir du 5 février 2022, l'heure de fermeture des bars et restaurants sera repoussée de deux heures (de 22 h à 24 h) et la limite du nombre de personnes pour les rassemblements sans places assises attribuées passera de 25 à 50 personnes. Lors des manifestations, seules la règle des 2G et une obligation de FFP2 seront applicables à partir de cette date (au lieu des règles actuelles « 2G+ »* + Rappel).

À partir du 12 février 2022, la règle des 2G sera supprimée dans les commerces. L'obligation de porter un masque FFP2 s'appliquera alors sans interruption dans tous les magasins.

À partir du 19 février 2022, la règle 2G sera étendue à la règle 3G** dans le secteur de la restauration. La validité des tests PCR sera réduite à 48 heures pour le secteur de la restauration – pour tous les autres secteurs, la validité des tests PCR restera de 72 heures comme auparavant. Si les tests PCR ne sont pas disponibles, les tests antigènes sont également valables pour une durée de 24 heures. La règle des 3G s'appliquera également aux manifestations à partir de ce moment-là (au lieu de la règle précédente des 2G).

* 2G : « Genesen oder Geimpft » c.-à-d. rétabli ou injecté.

** 3G : entièrement injecté (2 injections, à condition qu'elles ne soient pas périmées !), ou rétabli, ou testé négatif.

<https://reitschuster.de/post/game-over-setzen-wiens-verfassungsrichter-die-regierung-matt/>

Game Over ?

Les juges constitutionnels de Vienne mettent-ils le gouvernement en échec ?

Des questions explosives jusqu'ici taboues

PUBLIÉE LE 29 janv. 2022

Une tribune de Chris Veber [Ancien Vert]

C'est terminé. Le 26 janvier 2022, la Cour constitutionnelle autrichienne (VfGH) a lancé une procédure de contrôle des décrets et a transmis au ministre autrichien de la Santé un ensemble de questions. Des questions qui étaient jusqu'à présent absolument taboues, qui ébranlent les fondements de la « pandémie ». Le ministre de la Santé a jusqu'au 18 février 2022 pour répondre, ce qui correspond également à la date de fin de la « pandémie » en Autriche.

Plus précisément, la Cour constitutionnelle veut savoir si les chiffres d'hospitalisation et de décès englobent toutes les personnes infectées. L'ancienne question an ou avec Covid. Si toutes les personnes testées positives ont été comptabilisées, la Cour constitutionnelle aimerait en connaître la raison.

En outre, la Cour constitutionnelle souhaite obtenir le détail de la répartition des cas de décès et d'hospitalisation liés au Covid. Où Corona était-il en cause ? Où est-ce seulement un test « positif » sans signification ? Elle demande même l'âge des personnes décédées et hospitalisées !

Le ministre de la Santé doit également apporter des preuves de la pertinence de l'obligation de porter un masque FFP2.

C'est alors que les choses se gâtent (pour la mafia pharmaceutique). La Cour constitutionnelle évalue le risque de décès par Covid à 0,15 %. Elle demande comment il faut comprendre la réduction absolue et relative du risque d'une vaccination. La VfGH veut savoir quelle est la réduction absolue du risque après une, deux ou trois vaccinations. Le mensonge de l'efficacité à 95 % est à bout de souffle.

Il y a encore mieux. La « pandémie des non vaccinés » est remise en question. Le ministre de la Santé doit répondre dans quelle mesure la « vaccination préventive » réduit le risque d'infection, de maladie et de transmission.

Puisque « l'état des connaissances scientifiques semble indiquer que même les personnes vaccinées contre le Covid peuvent être infectées par le SRAS-CoV-2, contracter le Covid et transmettre le SRAS-CoV-2 ».

Ensuite, on entre dans des domaines dangereux pour le ministre de la Santé. La Cour constitutionnelle veut connaître le risque d'hospitalisation après une maladie et après une vaccination, ventilé par cohorte d'âges et par nombre de vaccinations. C'est là qu'interviennent les effets secondaires des vaccins, jusqu'ici si nonchalamment ignorés.

Même le « confinement des non-vaccinés » ne reste pas sans réponse. La Cour constitutionnelle demande de combien le taux d'occupation des lits serait plus élevé sans ce confinement.

La question la plus mortelle pour le gouvernement arrive à la fin. La Cour constitutionnelle demande à savoir s'il est exact qu'il y aura moins de décès Covid en 2021, mais qu'il y aura tout de même une surmortalité hebdomadaire à trois chiffres. Il veut savoir comment s'explique cette surmortalité.

Toutes ces questions ont été posées par des extrémistes de droite et des complotistes, depuis le début de la « pandémie ». Le gouvernement les a balayées avec la complicité active de médias achetés et d'experts dociles. C'est maintenant terminé. Le gouvernement doit répondre aux questions de la Cour constitutionnelle.

Je pense que la réponse à ces questions mettra fin à la « pandémie ». Elle met également fin au gouvernement.

Il semble que nous nous en soyons sortis une fois de plus avec les honneurs. N'oublions pas cette leçon. La liberté ne meurt jamais de manière dramatique. Elle meurt par tranches. Nous ne devons jamais la prendre pour acquise. Nous devons nous battre pour elle ! Et ce, jusqu'à ce que les dirigeants soient emmenés menottes aux poignets et virés de leurs fonctions.

Vous trouverez la lettre complète de la Cour constitutionnelle ici :

<https://chrisveber.blogspot.com/2022/01/game-over.html#:~:text=Ich%20glaube%20C%20die,%C3%84mtern%20entfernt%20wurden.>

Les contributions des auteurs externes reflètent toujours l'opinion de l'auteur, et non la mienne. Et je suis d'avis que ce sont justement les contributions d'auteurs controversés qui sont particulièrement précieuses pour la discussion et la démocratie. J'estime mes lecteurs en tant qu'adultes et je veux leur offrir différents points de vue pour qu'ils puissent se faire leur propre opinion.

Chris Veber est un ex-Vert, ex-philosophe, entrepreneur, journaliste indépendant.

Image : Shutterstock

Texte : br

<https://reitschuster.de/post/game-over-setzen-wiens-verfassungsrichter-die-regierung-matt/>